

Le Préfet de la Région Alsace
Préfet du Bas-Rhin

Le Préfet de la Région Lorraine
Préfet de la Zone de Défense Est
Préfet de la Moselle

VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-2 et R.414-8 à R.414-17 ;
VU le site d'intérêt communautaire n° FR4201795 « La Moder et ses affluents » ;
VU le site d'intérêt communautaire n° FR4100208 « Cours d'eau, tourbières, rochers et forêts des Vosges du Nord et souterrain de Ramstein » ;
SUR proposition du Directeur Régional de l'Environnement d'Alsace ;

ARRETEMENT :

Article 1er.- Création

Il est créé un comité de pilotage chargé de piloter l'élaboration du document d'objectif commun des sites d'intérêt communautaire de la Moder n° FR4201795 et FR4100208 et de sa mise en oeuvre.

Article 2.- Missions

Le comité de pilotage participe :

- à l'élaboration du document d'objectifs dans les conditions prévues par les articles R.414-9 à R.414-11 du Code de l'environnement,
- à l'élaboration de la charte et des contrats Natura 2000 dans les conditions prévues par les articles R.414-12 à R.414-17 du Code de l'environnement,
- au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre.

Il est sollicité pour avis sur le choix de l'opérateur chargé de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est tenu régulièrement informé de l'avancement et de la mise en oeuvre du document d'objectifs.

Article 3.- Composition

Le comité comprend :

- **Le commandant de la région terre ou son représentant,**
 - **Les représentants des collectivités territoriales intéressées ou leurs groupements,**
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine ou son représentant
 - Monsieur le Président du Conseil Régional d'Alsace ou son représentant
 - Monsieur le Président du Conseil Général de Moselle ou son représentant
 - Monsieur le Président du Conseil Général du Bas-Rhin ou son représentant
 - Monsieur le Président du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) ou son représentant
 - Monsieur le Président du Conseil scientifique du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) ou son représentant
 - Monsieur le Président du SIVOM de la Haute-Moder ou son représentant
 - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal du Collecteur Moder-Rothbach ou son représentant
 - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des eaux de la Moder ou son représentant
 - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des eaux d'Offwiller et environs ou son représentant
 - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des communes forestières du Ripstübel ou son représentant
 - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des communes forestières de la région de Woerth ou son représentant
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer ou son représentant
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de l-lanau ou son représentant
 - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable de Reichshoffen et environs ou son représentant
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains ou son représentant
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Petite Pierre ou son représentant
 - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Moyenne Moder ou son représentant
 - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Zinsel ou son représentant
 - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Rothbach et de la Moder supérieure ou son représentant
 - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Obermodern-Zutzendorf-Schillersdorf ou son représentant
 - Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'Assainissement d'Offwiller-Rothbach ou son représentant
 - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Ingwiller ou son représentant
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays du Verre et du Cristal ou son représentant
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Bitch et environs ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de BAERENTHAL ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de EGUELSHARDT ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de MOUTERHOUSE ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de PHILLIPSBURG ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de STURZELBRONN ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de BITCHE ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de ROPPEVILLER ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de LEMBERG ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de GOETZENBRUCK ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de ZINSWILLER ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de BISCHHOLTZ ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de LA PETITE PIERRE ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune d'INGWILLER ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de LICHTENBERG ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de MENCHHOFFEN ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de NIEDERBRONN-LES-BAINS ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune d'OBERBRONN ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune d'OBERMODERN-ZUTZENDORF ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune d'OFFWILLER ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de REICHSHOFFEN ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de REIPERTSWILLER ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de ROSTEIG ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de ROTHBACH ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de SCHILLERSDORF ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de SPARSBACH ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de WEINBOURG ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de WIMMENAU ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de WINGEN-SUR-MODER ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de ERCKARTSWILLER ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de ZITTERSHEIM ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de GUMBRECHTSHOFFEN ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de GUNDERSHOFFEN ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de WINDSTEIN ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de DAMBACH ou son représentant
 - Monsieur le Maire de la commune de LANGENSOULTZBACH ou son représentant

- Monsieur le Maire de la commune de OBERSTEINBACH ou son représentant
 - **Les représentants des administrations et établissements publics de l'Etat,**
- Monsieur le Préfet de la Moselle ou son représentant
- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin ou son représentant
- Monsieur le Sous-Préfet de SAVERNE ou son représentant
- Monsieur le Sous-Préfet de HAGUENAU ou son représentant
- Monsieur le Sous-Préfet de SARREGUEMINES ou son représentant
- Monsieur le Sous-Préfet de WISSEMBOURG ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement d'Alsace ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Moselle ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement de la Moselle ou son représentant Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement du Bas-Rhin ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Bas-Rhin ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de Moselle ou son représentant
- Monsieur le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts de la Région Alsace ou son représentant
- Monsieur le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts de la Région Lorraine ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (Délégation Lorraine-Alsace) ou son représentant
- Monsieur le Président du Centre Régional pour la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin ou son représentant Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Moselle ou son représentant
- **Des représentants des concessionnaires d'ouvrages publics, gestionnaires d'infrastructures, des organismes consulaires, des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles, des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport, du tourisme et des associations de protection de la nature :**
- Monsieur le Président de la Délégation Régionale au Tourisme d'Alsace ou son représentant
- Monsieur le Président de la Délégation Régionale au Tourisme de Lorraine ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Office du Tourisme de la PETITE PIERRE ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Office du Tourisme de PHILIPPSBOURG ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Office du Tourisme de BITCHE ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Office du Tourisme de NIEDERBRONN-LES-BAINS ou son représentant
- Monsieur le Président du Club Vosgien Alsace ou son représentant
- Monsieur le Président du Club Vosgien Lorraine ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Alsace Nature ou son représentant
- Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux section Alsace ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ou son représentant
- Monsieur le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin ou son représentant
- Monsieur le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de Moselle ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs de la Moselle ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de la Moselle ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique du Bas-Rhin ou son représentant
- Monsieur le Président du Conservatoire des Sites Lorrains ou son représentant Monsieur le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la Pêche Lorraine-Alsace ou son représentant
- Monsieur le Président d'UNICEM Alsace ou son représentant
- Monsieur le Président de la Filière Lorraine d'Aquaculture Continentale ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde ou son représentant

Article 4.- Présidence du comité de pilotage

Le président est désigné dans les conditions prévues par l'article L.414-2 du code de l'environnement. Il est désigné parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements pour une période de trois ans renouvelables. A défaut, la présidence du comité de pilotage est assurée par l'Etat.

Le cas échéant, le président du comité de pilotage peut inviter à ses réunions toute personnalité qualifiée ou personne concernée, dont il juge le concours nécessaire à l'examen des questions qui lui sont soumises.

Article 5.- Fonctionnement

Le comité se réunit sur convocation de son président.

Article 6.- Secrétariat

L'opérateur visé à l'article 2 assure le secrétariat du comité de pilotage.

Article 7.- Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, le directeur régional de l'environnement d'Alsace, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Bas-Rhin et de la Moselle.

STRASBOURG, le 23 octobre 2006

Le Préfet

Jean-Paul FAUGERE

Le préfet

Pierre-René LEMAS

ARRETE 2006-DEDD/3-229 en date du 31 octobre 2006 déclarant d'utilité publique le projet de calibrage et rectification de tracé de la RD34A entre la RD34 et OBERGAILBACH sur le territoire de la commune de OBERGAILBACH

ORIGINE : Direction de l'Environnement et du Développement Durable

**Le Préfet de la Région Lorraine
Préfet de la Zone de Défense Est
Préfet de la Moselle
Chevalier de la Légion d'Honneur**

- VU le Code de l'Expropriation et notamment ses articles L.11.1 à L.11.7 et R.11.1 à R.11.14 ;
- VU la décision de la Commission Permanente du Conseil Général de la Moselle du 20 mars 2006 et le dossier établi en vue de l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur le projet de calibrage et rectification ponctuelle de la RD34A entre la RD34 et OBERGAILBACH sur le territoire de la commune de OBERGAILBACH ;
- VU l'arrêté préfectoral 2006-AG/3-168 du 4 août 2006 prescrivant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- VU les pièces constatant que l'avis d'enquête du 4 août 2006 a été affiché dans les communes précitées et inséré dans deux journaux du département avant le 4 septembre 2006 et rappelé dans ces mêmes journaux les 13 et 15 septembre 2006 ;
- VU les résultats de l'enquête d'utilité publique qui s'est déroulée du 12 au 26 septembre 2006 inclus sur le territoire de la commune de OBERGAILBACH ;
- VU l'avis favorable à la déclaration d'utilité publique, du 29 septembre 2006, du commissaire enquêteur ;
- VU l'avis favorable du Sous Préfet de SARREGUEMINES du 5 octobre 2006 ;
- VU la demande de déclaration d'utilité publique présentée par le Président du Conseil Général de la Moselle par courrier du 20 octobre 2006 ;